

## L'ETABLISSEMENT



L'EEAP Thétis-Nantes s'est appelé l'ISSE (Institut Spécialisé de Soins et d'Eveil) Patrick Guillon-Verne à son ouverture le 1<sup>er</sup> Aout 1997 et pour répondre à la nomenclature des Etablissements médico-sociaux,

énoncée par le du Décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 il prend le nom d'**EEAP Thétis-Nantes** au 1<sup>er</sup> juin 2021.

Notre Structure est classée dans la catégorie des Etablissements et services pour enfants ou adolescents polyhandicapés

Les Établissements et services pour enfants et adolescents polyhandicapés accueillent et accompagnent des enfants qui souffrent d'un polyhandicap (association d'une déficience mentale grave à une déficience motrice importante) entraînant une réduction notable de leur autonomie.

L'accueil y est en internat. L'EEAP accueille également des Enfants pour une courte période de répit, selon les disponibilités de places.

Le financement de notre établissement est pris en charge par l'Assurance Maladie sur décision de l'ARS. Le Département de Loire-Atlantique finance pour moitié 5 places dédiées aux Jeunes relevant de la Protection de l'Enfance.



### Court Historique

- Dès **juin 1992**, le Conseil d'Administration de Thétis conçoit un projet d'Etablissement pour Enfants Polyhandicapés, conscient de la demande importante de places d'hébergement dans ce secteur. L'acquisition d'un grand terrain (5212 M2) et la construction ne prendront corps qu'en 1995. La

DDASS demande l'ouverture rapide du nouvel établissement en 1997 et celle-ci se fait dans un premier temps dans le bâtiment d'hospitalisation de jour PETER PAN et l'inauguration de l'Institut actuel a lieu le 10 avril 1999.

L'EEAP est autorisé pour 24 places. Il reçoit à son ouverture un financement de 12 places.

- Le **18 mars 2021** l'ARS signe une extension de la capacité financée de 5 places supplémentaires dédiées aux Enfants polyhandicapés relevant de la Protection de l'Enfance, dans le cadre d'un dispositif expérimental d'hébergement, portant la capacité à **17 places d'Internat**.
- Le **26 mars 2021** l'EEAP signe son premier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2021-2025, lui attribuant une Dotation Annuelle de Financement.